



## Résolution 695 (1979)<sup>1</sup>

### Site de Wood Quay, Dublin

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. Ayant considéré le rapport de sa commission de la culture et de l'éducation ([Doc. 4335](#)) ;
2. Convaincue de l'importance européenne du site de Wood Quay à Dublin,
3. Fait appel aux autorités irlandaises compétentes afin :
  - a. de suspendre toute construction avant que la fouille archéologique systématique de l'ensemble du site ne soit achevée ;
  - b. de reconsidérer les plans de construction de bureaux pour la municipalité de Dublin sur ce site ;
  - c. de consulter au niveau international les archéologues sur les meilleurs moyens de conserver et de présenter les matériaux découverts sur le site.

---

1. Discussion par l'Assemblée le 11 mai 1979 (8e séance) (voir [Doc. 4335](#), rapport de la commission de la culture et de l'éducation).

